

30 jan 2014 -15:19

Le Conseil du Bien-être animal rend un nouvel avis concernant la détention des dauphins

Le Conseil du Bien-être animal a présenté aujourd’hui son nouvel avis sur les mesures à suivre pour les dauphins en captivité. Suite aux protestations d’organisations œuvrant pour les droits des animaux, la Chambre a approuvé une résolution appelant à la création d’une commission spéciale pour enquêter sur le bien-être des dauphins dans les delphinariums et plaidant pour un moratoire pour les delphinariums. Le Conseil a fondé un groupe de travail en 2011 afin d’étudier les normes existantes. Ce groupe de travail a rassemblé des scientifiques, des représentants d’organisations de défense du bien-être animal et de delphinariums.

Ces dernières décennies, le bien-être des animaux est de plus en plus l’objet d’attention. Si les études scientifiques dans les delphinariums modernes en Europe ne peuvent démontrer un indicateur de stress clair et unanime auprès de cette espèce, il existe toutefois une demande de la société pour adapter les lieux de vie de ces animaux.

En Belgique, les dauphins en captivité vivent au delphinarium “Boudewijn Seapark”, à Bruges. Après de nombreuses discussions avec ce parc et les organisations œuvrant pour les droits des animaux, le Conseil du Bien-être animal est arrivé à un compromis. Un comité d’accompagnement veillera à ce que le delphinarium respecte les accords destinés à améliorer le bien-être des dauphins, tels l’agrandissement des piscines et la mise en place d’un bassin extérieur. A court terme, le delphinarium devra actualiser son programme éducatif (avec une attention particulière portée au milieu naturel des dauphins) et offrir un environnement plus riche et plus varié. De plus, l’avis du Conseil devra être sollicité en cas d’extension de l’autorisation pour la population des dauphins..

Dirk Lips, le président du Conseil du Bien-être animal, est satisfait de ce compromis. L’ASBL GAIA, qui milite pour l’intérêt des animaux, estime également qu’il s’agit d’une belle avancée, qui permettra d’améliorer les conditions de vie des dauphins dans le delphinarium brugeois. Le compromis a été laborieux, mais honnête.

Le Conseil du Bien-être animal demande également que les normes belges existantes soient adaptées sur base de cet avis.

Vous trouverez l’avis complet et toutes les recommandations sur le site [www.conseilbienetre animal.be](http://www.conseilbienetreanimal.be).

Contact :

Sven Heyndrickx

Porte-parole adjoint SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement

0473/83.64.90

Michel Vandenbosch

Président GAIA

0475/45.20.15

Geertrui Quaghebeur

Porte-parole Boudewijn Seapark

0478/36.62.68

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement
Eurostation II
Place Victor Horta 40 bte 10
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Jan Eyckmans
Chef du Service Communication externe &
Porte-parole
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@health.belgium.be

Heleen Vandenberghe
Porte-parole (NL)
+32 2 524 96 91
+32 486 12 67 98
heleen.vandenberghe@health.fgov.be